



**L'ACCIDENT DE LA ROUTE
N'EST PAS UNE FATALITE**



Charte nationale de la sécurité routière



Commission de Circulation de l'Etat

Charte nationale de la sécurité routière

Considérant que les accidents routiers entraînent des malheurs humains inadmissibles ;

Considérant que les conséquences socio-économiques résultant des accidents routiers ont un impact majeur et intolérable sur la société ;

Considérant que la sécurité routière relève d'une responsabilité partagée revêtant une dimension horizontale et interministérielle ;

Considérant qu'une prise de conscience et un changement de mentalité en matière de sécurité routière ne peuvent que s'ajuster si les efforts de tous les acteurs au niveau gouvernemental sont réunis pour parvenir à une réduction significative du nombre des victimes de la route et des blessés graves ;

Considérant que la lutte contre l'insécurité routière est une des priorités du Gouvernement ;

Considérant que la prévention en matière de sécurité routière joue, à côté du volet répressif, un rôle déterminant pour atteindre une plus grande sécurisation de la circulation sur les routes ;

Considérant qu'une analyse systématique des accidents de la route aux conséquences graves permet d'améliorer l'agencement des routes, d'influer sur le comportement des usagers et d'agir en matière de promotion de véhicules plus sûrs ;

Convaincu qu'un accident de la route ne représente pas une fatalité



le Gouvernement s'engage

à créer les conditions-cadres, juridiques et financières, nécessaires à la promotion de la sécurité routière



à faire influencer dans ses processus décisionnels, des considérations de sécurité routière



à encourager les entreprises et sociétés auxquelles sont confiés des marchés ou services, à signer la charte européenne de la sécurité routière



à mettre sur pied un Conseil national de la Sécurité Routière réunissant les différents acteurs de la lutte contre l'insécurité routière pour permettre les échanges d'expériences et favoriser l'émergence de nouvelles pistes d'actions en matière de sécurité routière



à procéder à une analyse circonstanciée des accidents mortels et des accidents avec des blessés graves par le biais d'une banque de données détaillée des accidents de la route



à revoir les règlements existants et veiller à ce qu'ils soient cohérents, crédibles et donc, plus faciles à faire respecter

à analyser sans préjugé les sources potentielles d'accidents, notamment les points noirs et les obstacles latéraux et de procéder à une sécurisation de ces lieux réputés dangereux



à promouvoir la recherche dans le domaine de la sécurité routière en accordant une priorité aux nouvelles technologies et aux échanges d'informations en la matière



à tenir compte de la sécurité de tous les acteurs de la circulation (automobilistes, motocyclistes, cyclistes, piétons, etc.) et de la prévention des accidents au moment de concevoir, de construire ou d'entretenir les infrastructures routières



à agir sur les plans préventif et répressif par le biais de l'information et de la sensibilisation ainsi que par une répression plus rigoureuse



à inscrire dans les programmes scolaires des différents champs disciplinaires dans les écoles l'acquisition de compétences et de comportements réfléchis face aux dangers de la route dans une continuité pédagogique



à promouvoir par des actions ciblées la sécurité des usagers vulnérables, comme les piétons, les cyclistes, les personnes à mobilité réduite, tout en insistant sur la responsabilité partagée entre les usagers de la route



Charte nationale de la sécurité routière



signée par le
Gouvernement
luxembourgeois
le 27 avril 2007



Jean-Claude Juncker

Premier ministre
Ministre d'Etat
Ministre des Finances

Jean Asselborn

Vice-Premier ministre
Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration

Fernand Boden

Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
Ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement

Marie-Josée Jacobs

Ministre de la Famille et de l'Intégration
Ministre de l'Égalité des chances

Mady Delvaux-Stehres

Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

Luc Frieden

Ministre de la Justice
Ministre du Trésor et du Budget

Francois Biltgen

Ministre du Travail et de l'Emploi
Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Ministre des Cultes

Jeannot Krecké

Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur
Ministre des Sports

Mars Di Bartolomeo

Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

Lucien Lux

Ministre des Transports
Ministre de l'Environnement

Jean-Marie Halsdorf

Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire

Claude Wiseler

Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative
Ministre des Travaux publics

Jean-Louis Schiltz

Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
Ministre de la Défense
Ministre des Communications

Nicolas Schmit

Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration

Octavie Modert

Secrétaire d'État aux relations avec le Parlement
Secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural
Secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

